

Motion « Sauvons le chêne du chemin de Grange-Canal »

Vu l'art 32 du règlement du Conseil municipal de juillet 2017,

sur proposition de la commission Nature, Environnement et Biodiversité,

Le Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries :

- tient à exprimer son soutien au Conseil administratif dans son combat pour empêcher l'abattage d'un grand chêne situé entre la route et le trottoir au chemin de Grange Canal et qui a déjà survécu, à maintes reprises, aux différents chantiers de la route et des immeubles d'habitation dans son entourage immédiat.
- charge celui-ci de prendre toutes les mesures utiles à la protection de cet arbre, à l'amélioration de sa condition et à la pérennisation d'une présence de chêne(s) en ce lieu.

Exposé des motifs

Dans le cadre de la préparation de l'Axe Frontenex, le chemin de Grange-Canal va devoir être aménagé en vue du passage de la nouvelle ligne de bus, reliant l'aéroport de Cointrin au nouveau quartier des Communaux d'Ambilly. Cette ligne de bus sera assurée par un véhicule de type TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation).

L'Etat planifie d'élargir le chemin de Grange-Canal à 3 voies (dont une pour le bus) sans égard ni ménagement pour le grand chêne isolé, dont il prévoit l'abattage, plutôt que la mise en œuvre d'une « faveur bus », soit un feu donnant la priorité à ce dernier lorsqu'il s'approche (toutes les 7 à 16 minutes environ, si l'on en croit les fiches horaires actuelles des bus 5 et trolleybus 10) au niveau des immeubles dits « Prokesch ».

Il avait pourtant été demandé lors de la commission Biodiversité et Espaces publics du 4 octobre 2016, de préserver ce chêne en trouvant une solution pour le passage du trafic en alternance sur ce petit tronçon de la route mais la réponse avait été négative en raison de la diminution de la vitesse commerciale de la ligne de bus et de la perturbation engendrée pour le trafic automobile.

Le directeur de la Direction Régionale Arve-Lac à la DGT, M. Gérard Widmer, rajoutait « *il faudrait arrêter le trafic sur le ligne pour que le bus puisse contourner l'arbre et passer sur la voie d'en face* ».

La réflexion ne semble pas avoir été plus loin en plus de quatre ans et c'est regrettable. Il semble raisonnable aujourd'hui d'insister pour sauver ce chêne dès lors qu'il existe une solution : celle d'aménager une régulation par feu de signalisation pour faire passer le bus. Le Canton devrait pouvoir reconsidérer sa position.

D'ailleurs, en séance de commission Nature et Environnement du 1^{er} octobre 2019, le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco disait : « *Concernant cet arbre précisément, un effort est fait pour trouver une solution* ».

Les membres de la commission Nature, Environnement et Biodiversité engagent donc le conseiller administratif et actuel maire, M. Jean-Michel Karr, à insister auprès du chef du Département des infrastructures (DI) et de l'OCAN afin qu'une étude sérieuse aboutisse en ce sens et amende définitivement le projet d'Axe Frontenex.

Le **plan climat cantonal** adopté en novembre 2015 et décembre 2017 vise, entre autres, à diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990 ainsi qu'à atténuer les effets des îlots de chaleur.

Dans ce cadre, le maintien et surtout l'augmentation de la canopée sur le Canton de Genève, et en particulier sur le territoire communal de Chêne-Bougeries, fait sens.

Il nous conforte dans la ferme intention de conserver au maximum les arbres de la commune notamment les grands arbres, ainsi que la ressource sol permettant d'en replanter s'ils devaient dépérir.

Leur **surface foliaire** est importante en comparaison de celle d'arbres replantés en vertu des compensations légales suivant les abattages. Elle l'est d'autant plus que l'arbre est grand et contribue à lutter contre les îlots de chaleur urbains (programme Nature en ville).

De plus, les grands arbres, de par leur fonction photosynthétique, **absorbent le CO2** et sont donc de grands réservoirs de carbone.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries invite le Conseil administratif à trouver des solutions, en collaboration avec le Canton, pour préserver ce chêne dans le cadre de l'axe Frontenex.

En vous remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères-s municipaux-ales, de réserver un bon accueil à cette motion.

Les membres de la Commission :

William Carmalt

Anne Deruaz-Lombard

Charlène Heiniger

Marine Jullier-Sakkal

Marianne Mathez-Roguet

Céline Pillonel

Marc Wuarin

Hélène Wyss (présidente)